

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 4 avril 2022

N° CP-2022-4-2-8

N° applicatif 3296

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Service instructeur

Service consulté

Service Attractivité des Territoires

PROPOSITION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DÉVELOPPEMENT DES MARQUES ALIMENTAIRES ALSACIENNES POUR LE DÉPLOIEMENT DES MARQUES "SAVOUREZ L'ALSACE" ET "SAVOUREZ L'ALSACE PRODUIT DU TERROIR"

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 485 000 € à l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes "Savourez l'Alsace" et "Savourez l'Alsace Produit du Terroir" pour la poursuite du développement de la stratégie alimentaire au titre de l'année 2022. Il est également demandé d'approuver la convention financière y afférente et d'autoriser le Président à la signer.

I. Contexte

Par délibération du 31 mai 2021, la CeA a acté les contours d'une stratégie alimentaire locale autour des Marques « Savourez l'Alsace » (SA) et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir » (SAPT) qui qualifient le savoir-faire et l'excellence des filières et des produits locaux pour favoriser la consommation de produits agroalimentaires alsaciens.

Cette stratégie vise à répondre aux nombreux enjeux qui s'inscrivent dans le développement des filières agroalimentaires notamment la santé publique, le développement durable dans un contexte de mondialisation et le maintien des emplois pour un pan d'activité qui représente le 2^{ème} secteur industriel en Alsace et compte 6 500 exploitations agricoles.

Dans ce cadre, pour accompagner la mise en place d'un pôle alimentaire autour d'une part de la Marque Savourez l'Alsace, portée par l'ARIA (Association Régionale des Industries Agro-alimentaires) qui identifie les produits alimentaires élaborés en Alsace et d'autre part autour de la Marque Savourez l'Alsace Produit du Terroir, portée par Alsace Qualité, qui identifie les produits agricoles cultivés et élevés en Alsace et les produits agroalimentaires transformés en Alsace avec minimum 80 % de matière première alsacienne, la CeA a décidé de soutenir ce projet à hauteur de 1,5 M€ sur 3 ans.

Aujourd'hui, 3 000 références de produits sont listées et 100 entreprises sont déjà engagées dans cette démarche d'accréditation.

Le partenariat développé permet d'afficher l'ambition forte de la collectivité de s'engager dans une démarche globale visant à renforcer la notoriété des Marques SA et SAPT, à développer la présence de ces Marques en grande distribution, dans la restauration hors foyer, hors Alsace, de les développer également via les circuits courts et la vente en ligne et d'organiser les filières autour de ces Marques.

Une subvention de 200 000 € a été attribuée à l'ADIRA pour accompagner la mise en place du projet de Pôle Alimentaire Alsace en partenariat avec l'Aria et Alsace Qualité en attendant que la structure porteuse du projet soit créée.

Courant 2021, l'ADIRA a ainsi développé la notoriété des Marques SA et SATP avec notamment la mise à jour et l'hébergement du site à destination des distributeurs présentant ces Marques, l'impression de brochures, des campagnes de communication (7 225 000 affichages, 529 000 interactions, 17 000 clics vers les sites web, 4 752 000 vues de vidéos), la présence sur de grands événements comme la Foire Européenne de Strasbourg ou encore le Salon Made In Alsace, la création de produits nécessaires à la promotion de la marque SAPT dans les GMS (totems, brochures ...).

L'ADIRA a aussi assuré la promotion auprès de la restauration hors foyer en partenariat avec ADT avec l'opération Dégustons l'Alsace qui met en avant les restaurants qui participent et proposent des plats à base de produits accrédités SA et SAPT, la restauration dans les collectivités et entreprises et les grossistes, conduit la promotion hors Alsace lors du salon SIRAH qui réunit tous les produits, services et matériels essentiels aux professionnels. Alsace Qualité a accompagné la relance de la filière farine Alsépi auprès des meuniers.

Sur les 200 000 € versés par la CeA, l'ADIRA a affecté une somme de 146 540,86 € à ces opérations et versé un montant de 30 000 € à l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes (APDMAA) créée le 18 novembre 2021 pour permettre le recrutement de deux chargés de mission. Le solde, soit 23 459,14 €, sera consacré par l'ADIRA aux campagnes de communication sur les réseaux sociaux dans le cadre de la promotion des Marques SA et SAPT.

Considérant l'intérêt :

- de développer l'offre de produits labellisés SA et SAPT à travers tous les circuits,
- de structurer et d'organiser les filières pour permettre aux productions locales agricoles de bénéficier d'une valorisation par les industries agroalimentaires alsaciennes,

- d'assurer une connaissance fine des besoins des adhérents aux marques alimentaires alsaciennes,
- de maintenir et développer une activité agricole dynamique, créatrice d'emplois et soutenir le secteur agro-alimentaire,
- de renforcer l'attractivité de l'Alsace à travers une visibilité associée à la gastronomie et la gourmandise des produits accrédités,
- de permettre des rapprochements entre les personnes en recherche d'emploi, en particulier les bénéficiaires du revenu de solidarité active et les personnes en situation de handicap,

la CeA souhaite apporter son soutien à l'APDMAA pour la poursuite du projet en 2022 dont les axes sont détaillés ci-après.

Cette stratégie s'inscrit dans une démarche globale et concertée avec la Chambre d'Agriculture.

II. Soutien 2022

L'APDMAA a un rôle essentiel pour la préservation des emplois dans le secteur industriel agroalimentaire et agricole, le développement économique des entreprises alsaciennes, la préservation des traditions et savoir-faire à travers une Alsace attractive et savoureuse et il importe de continuer à soutenir ce secteur pour renforcer l'attractivité de nos territoires.

Les axes de partenariat engagés en 2021 vont être renforcés en 2022 grâce au recrutement par l'APDMAA de deux chargés de mission dont une personne chargée des opérations commerciales et l'autre personne dédiée au développement des filières et du sourcing.

Ces axes de partenariat sont les suivants :

Axe 1 : Promotion des marques SA et SAPT : visibilité, développement de la notoriété

- Participation au Salon International de l'Agriculture du 26/02 au 06/03/2022 : stand de mise en avant des marques SA et SAPT (animations pour les visiteurs, distribution de goodies, tirages au sort)
- Participation à EGAST du 27/02 au 02/03/2022 : stand au sein de l'espace de l'UMIH, identification des marques sur les stands des adhérents présents au salon
- Participation à venir au Salon Made in Alsace de Haguenau, à la Foire Européenne de Strasbourg, au Salon Saveurs et Soleil d'Automne

Axe 2 : Développement des opérations commerciales

- Améliorer les mises en avant des produits SA/SAPT avec la grande distribution et les industriels déjà référencés dans un contexte de prix toujours plus bas et de négociations difficiles entre la Grande Distribution et l'industrie agro-alimentaire
- Animation du Groupe de Travail Grande Distribution avec les membres de l'ARIA
- Augmenter le nombre de produits présents dans la grande distribution et les circuits de distribution notamment via les prospectus : donner accès à tous les adhérents aux informations nécessaires pour y participer
- Augmenter le nombre de produits référencés et vendus en RHD

- Améliorer la mise en avant des produits SA/SAPT dans la RHD
 - Participation au groupe de travail avec les grossistes et l'univers de la restauration
 - Elargissement des cibles de communication -via les grossistes et les fournisseurs de la restauration- à la restauration collective et à la restauration traditionnelle
- Développement des activités des adhérents grâce à la visibilité des Marques SA et SAPT :
- Cible professionnelle : mise à jour régulière de l'espace dédié à SA et SAPT du site « Savourez le Grand Est » et diffusion ; développement d'outils pour faciliter l'accès aux informations pour les distributeurs, les acteurs de la CHD et les adhérents (catalogue produits, rendez-vous avec les acteurs de la restauration collective)
 - Partenariats/visibilité pour les marques : District du Foot Alsacien, réseaux sociaux de la Marque Alsace

Axe 3 : Structuration des filières

- Objectifs :
- Agneau Terroir Alsace : améliorer la stratégie de déploiement des produits et consolider les relations sur les différents maillons de la chaîne de valeur (producteurs, abattoir, bouchers). Optimiser la logistique
 - Alsépi : mettre en place une campagne dynamique de communication suite à la reprise du pilotage de la marque par les meuniers
 - Ganzeliesel : accompagnement de l'association des producteurs de foie gras dans une stratégie de promotion des produits festifs
 - Beurre Alsace : étudier la possibilité de répondre à certaines demandes des pâtisseries souhaitant développer une gamme sous marque Savourez l'Alsace Produit du Terroir
 - Champignons d'Alsace : analyser l'opportunité de créer une production locale
- Organisation des filières par la mobilisation des groupements et producteurs :
- Détection des nouveaux besoins issus des retours magasins et entreprises
 - Etude légumerie et conserverie
 - Structuration et accompagnement de collectifs de producteurs vers la contractualisation

Axe 4 : Animation des réseaux d'entreprises

- Objectifs :
- Définir la valeur, la connaissance et la reconnaissance des marques alimentaires alsaciennes Savourez l'Alsace et Savourez l'Alsace Produit du Terroir

- Connaître les besoins des acteurs de l'économie de l'agroalimentaire locale
- En complément de l'étude sur la notoriété des marques menée par l'ADIRA auprès des consommateurs, actualiser l'étude sur les besoins et des adhérents SA et SAPT
- Visite et enquête des chargés de mission auprès des adhérents pour collecter et recenser leurs problématiques. Fédérer le réseau des entreprises de la transformation agroalimentaire.

Le budget prévisionnel 2022 lié à ces actions et joint en annexe du présent rapport s'élève à 485 000 €.

Les modalités d'attribution et de versement de la subvention de fonctionnement sont précisées dans la convention financière jointe en annexe du présent rapport.

Il est proposé que la CeA, conformément à ses engagements initiaux, prenne en charge l'intégralité de ce budget sachant que ce pôle alimentaire devrait s'autogérer d'ici 2024 et que les enjeux de développement pérenne et durable du secteur agroalimentaire doivent s'inscrire dans la force du collectif pour progresser et construire des synergies dans un environnement incertain et en constante mutation afin de construire un avenir responsable.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 485 000 € à l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir » pour la poursuite du développement de la stratégie alimentaire au titre de l'année 2022. Cette subvention fera l'objet d'un versement en deux fois, 50 % à la signature de la convention financière et le solde au cours du deuxième semestre 2022, au vu d'un décompte financier établi par le trésorier de l'association portant sur le 1^{er} semestre 2022 et d'un bilan moral des actions réalisées au cours du 1^{er} semestre 2022 signé par les co-présidents de l'Association,
- d'approuver les termes de la convention financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir », jointe au présent rapport et de m'autoriser à la signer,
- d'autoriser le prélèvement des crédits nécessaires sur l'opération P0560036 – Natana 3345-65-65748-69 du budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY